



Académie Régionale 2025

Du 23 juin au 8 août 2025

Aréna Hartland-Monahan

6200 Boul. Arthur-Sauvé
Laval, Qc, H7R 3X7

**La date limite d'inscription est
Dimanche 1^{er} juin 2025.**

Les inscriptions débuteront le vendredi 16 mai et le formulaire d'inscription sera sur le site de la Région soit <https://patinageartistiqueregionlaval.ca/> et vous pourrez utiliser la plate-forme **SPLEX**. Les inscriptions reçues après la date limite seront acceptées selon les places disponibles. Assurez-vous de valider le nombre de session(s) avec votre entraîneur.

L'inscription se fera via la plateforme SPLEX.

Pour toutes demandes d'informations supplémentaires vous devez communiquer par courriel à l'adresse suivante : patinageartistiqueregionlaval@gmail.com Pour toutes demandes envoyées par un parent, patineur ou entraîneur à Patinage Artistique Région Laval, il faudra prévoir un délai de réponse de 24h à 48h. Les demandes envoyées à une autre adresse courriel que celle-ci-dessus resteront **sans réponse**.

Règlements officiels

- L'horaire quotidien proposé pourra être modifié pour des raisons majeures par les responsables de la région seulement.
- L'horaire et le temps de glace pré-déterminé doivent être respectés en tout temps.
- Tout patineur inscrit à l'Académie doit s'entendre avec son entraîneur quant à son programme de leçons. Toute leçon privée doit être payée à l'entraîneur.
- Maximum de 3 patineurs en cours de groupe par entraîneur.
- Aucune substitution de jour, de session ou de report ne sera acceptée.
- En tout temps, les patineurs et entraîneurs doivent faire preuve de respect envers les moniteurs, les autres patineurs, les entraîneurs et les responsables de la région.
- Toute attitude antisportive, toute conduite répréhensible ou nuisible ne sera tolérée sous peine d'expulsion, et ce, sans remboursement.
- Les chambres doivent être propres en tout temps et demeurent accessibles à tous. Aucun groupe ou personne ne peut réserver une chambre en particulier.

Message important – école d'été 2025

En prévision des écoles d'été de patinage artistique, le conseil d'administration de Patinage Artistique Région Laval (« conseil d'administration ») rappelle aux membres des clubs Patinage Laval et Les Lames d'Argent de Laval que l'assurance responsabilité civile générale de Patinage Canada (« Assurance Patinage Canada ») couvre exclusivement les activités strictement liées au patinage.

Activités non liées au patinage. *Les activités de type « camp de jour », « service de garde » ou toute autre activité ne relevant pas directement du patinage artistique (« activité non liée au patinage ») ne sont pas couvertes par l'assurance Patinage Canada. Par conséquent, tout entraîneur qui décide d'offrir une activité non liée au patinage doit obligatoirement fournir au conseil d'administration, avant le 20 juin 2025, une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant spécifiquement ces activités. À défaut, l'entraîneur s'expose à des sanctions proportionnelles à la gravité du manquement et assumera seul toute responsabilité en cas d'incident ou de préjudice en résultant.*

Tout entraîneur qui invite un intervenant pour une activité non liée au patinage doit s'assurer que : (1) l'intervenant signe le Code de conduite de Patinage Artistique Région Laval ; (2) l'intervenant détient une assurance responsabilité civile couvrant ses interventions et en fournit la preuve au conseil d'administration avant le 20 juin 2025 ; (3) l'intervenant fait l'objet d'une vérification des antécédents judiciaires et en fournit la preuve au conseil d'administration avant le 20 juin 2025.

Activités liées au patinage. *Le conseil d'administration rappelle que tout intervenant engagé pour une activité liée au patinage, y compris les activités hors glace se déroulant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'aréna (ex. stationnement) (« activité liée au patinage »), doit être membre en règle de Patinage Canada. À défaut, l'assurance Patinage Canada ne s'applique pas.*

Tout entraîneur qui invite un intervenant pour une activité liée au patinage doit s'assurer que (1) l'intervenant signe le Code de conduite de Patinage Artistique Région Laval ; (2) l'intervenant est membre en règle de Patinage Canada et en fournit la preuve au conseil d'administration.

Sanctions et responsabilités. *Tout entraîneur qui fait appel à un intervenant, que ce soit pour une activité liée ou une activité non liée au patinage, sans avoir respecté les exigences ci-dessus, s'expose à une sanction imposée par le conseil d'administration, proportionnelle à la gravité du manquement. Le conseil d'administration se dégage de toute responsabilité civile, contractuelle ou autre en cas de non-conformité par un entraîneur ou un intervenant aux exigences décrites ci-dessus. De plus, il se libère de toute responsabilité en lien avec l'organisation, la gestion ou la tenue d'activités non liées au patinage, celles-ci n'étant ni encadrées, ni reconnues, ni couvertes par l'assurance Patinage Canada.*

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter la note de Patinage Québec et Patinage Canada transmise le 3 octobre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration.

HORAIRE ACADÉMIE 2025 - Aréna Hartland-Monahan

Lundi au Jeudi

No session	HEURES	CATÉGORIES
1	7h à 8h30	Ouvert
	8h30 à 8h40	GLACE
2	8h40 à 9h30	Pé-novice & plus, et OR
	9h30 à 9h40	GLACE
3	9h40 à 10h30	Pré-novice & +(et Or avec 2A) ***
	10h30 à 10h40	GLACE
4	10h40 à 11h30	Juvenile 2e année, Pré-Novice et STAR 8 à Or
	11h30 à 11h40	GLACE
5	11h40 à 12h30	Sans limites à Juvenile et STAR 3 à 7
	12h30 à 12h40	GLACE
6	12h40 à 13h30	Pré-Novice & plus, et STAR 10 à OR
	13h30 à 13h40	GLACE
7	13h40 à 14h30	Juvenile 2e année, Pré-Novice et STAR 8 à Or
	14h30 à 14h40	GLACE
8	14h40 à 15h35	Sans limites à juvenile et STAR 3 à 7
	15h35 à 15h45	GLACE
9	15h45 à 16h50	Ouvert

Vendredi

No session	HEURES	CATÉGORIES
1	7h à 8h30	Ouvert
	8h30 à 8h40	GLACE
2	8h40 à 9h30	Pé-novice & plus, et OR
	9h30 à 9h40	GLACE
3	9h40 à 10h30	Pré-novice & +(et Or avec 2A) ***
	10h30 à 10h40	GLACE
4	10h40 à 11h25	Solo Practice
5	11h25 à 12h25	Juvenile, Pré-Novice et STAR 8 à Or
	12h25 à 12h35	GLACE
6	12h35 à 13h35	Sans-limite et plus, STAR 3 et plus
7	13h35 à 14h55	Ouvert

*** session #3 disponible seulement pour les patineurs inscrits à 3 sessions par jour et qui ont compétitionné dans une catégorie officielle en 2024-2025.

Des modifications aux catégories pourront être effectuées selon les places disponibles.

Des glaces supplémentaires seront disponibles la semaine du 16 au 20 juin 2025 et la semaine du 11 au 14 août 2025 à l'aréna Yvon-Chartrand. Une session de tests aura lieu la semaine du 11 au 14 août. Plus d'informations à venir (via vos entraîneurs).

TARIFS ÉTÉ 2025 (glaces seulement)

	7 semaines 25 juin au 9 août Patineurs de la Région Laval	7 semaines 25 juin au 9 août Patineurs extérieurs de la Région Laval
1 ou 2 séances par semaine	160\$	235\$
3 à 5 séances par semaine	210\$	285\$
6 à 10 séances par semaine	310\$	385\$
11 séances et plus par semaine	360\$	435\$

Hors Glace (géré par les entraîneurs)

No session	HEURES	CATÉGORIES	JOURS
1	10h45 à 11h45	Novice et plus + OR	Lundi au jeudi
2	11h50 à 12h50	Juvenile à Novice + STAR 8-10	Lundi au jeudi
3	13h à 14h	Sans limites à Juvenile + STAR 4 à 7	Lundi au jeudi
Lundi : Conditionnement physique Mardi: Danse Mercredi: Pilates Jeudi : Conditionnement physique Un hors glace donné par les entraîneurs sera disponible en matinée (vers 10h) pour ceux qui arrivent plus tôt.			

Les tarifs pour les hors glace seront fournis par votre entraîneur. Les inscriptions et les paiements se font directement auprès de votre entraîneur pour les hors glace.